

# CONGRES DES MAIRES ET ELUS DU LOT 2019

---

Dimanche 6 octobre 2019 à 9 h

PRAYSSAC (Espace Maurice-Faure)



8 h 30 Ouverture des portes et café d'accueil

# PROGRAMME DU CONGRES

Les débats sont animés par M. Jean DUMONTEIL

## 9 h Ouverture du congrès

- Ouverture du congrès par **M. Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE**, maire de Cahors, président du Grand Cahors, président de l'AMF46
- Discours de bienvenue de **Mme Fabienne SIGAUD**, maire de Prayssac

## Assemblée générale ordinaire

- Rapport financier - **M. Jacques POUGET**, maire de Lalbenque, trésorier de l'AMF46
- Rapport des commissaires aux comptes – **M. Didier SAINT-MAXENT**, maire de Ladirat
- Rapport d'activité - **M. Serge BLADINIÈRES**, maire de Pescadoires, secrétaire général de l'AMF46
- Rapport moral - **M. Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE**, maire de Cahors, président de l'AMF 46

## 9 h 30 Quelle collaboration entre l'Etat et les collectivités pour la sécurité des personnes ?

- **M. Fabrice MORAND**, consultant, formateur en politiques publiques sécurité et prévention de la délinquance
- **M. Jean-Marie OUSTRY**, maire de Villesèque
- **M. Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE**, président de l'AMF46
- **M. Frédéric ALMENDROS**, procureur de la République
- **M. Jérôme FILIPPINI**, préfet du Lot

## 11 h Comment reconnaître, valoriser et encourager l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires ?

- **M. Jean-Paul LACOUTURE**, directeur de Cabinet du préfet
- **Colonel hors classe Bernard TACHET DES COMBES**, directeur du SDIS
- **M. Serge RIGAL**, président du Département et président du SDIS

## 11 h 45 Table ronde des parlementaires

- **M. Aurélien PRADIE**, député de la 1<sup>ère</sup> circonscription
- **Mme Huguette TIEGNA**, députée de la 2<sup>ème</sup> circonscription
- **M. Jean-Claude REQUIER**, sénateur du Lot
- **Mme Angèle PRÉVILLE**, sénatrice du Lot

## 12 h 15 Clôture du congrès

- **M. Jérôme FILIPPINI**, préfet du Lot

13 h

Cocktail déjeunatoire  
(Château de Chambert à Floressas)

**(Pour les élus : accès à l'espace déjeuner  
au Château de Chambert, uniquement  
pour les personnes ayant retourné leur  
inscription et le règlement avant le  
27/09/2019)**

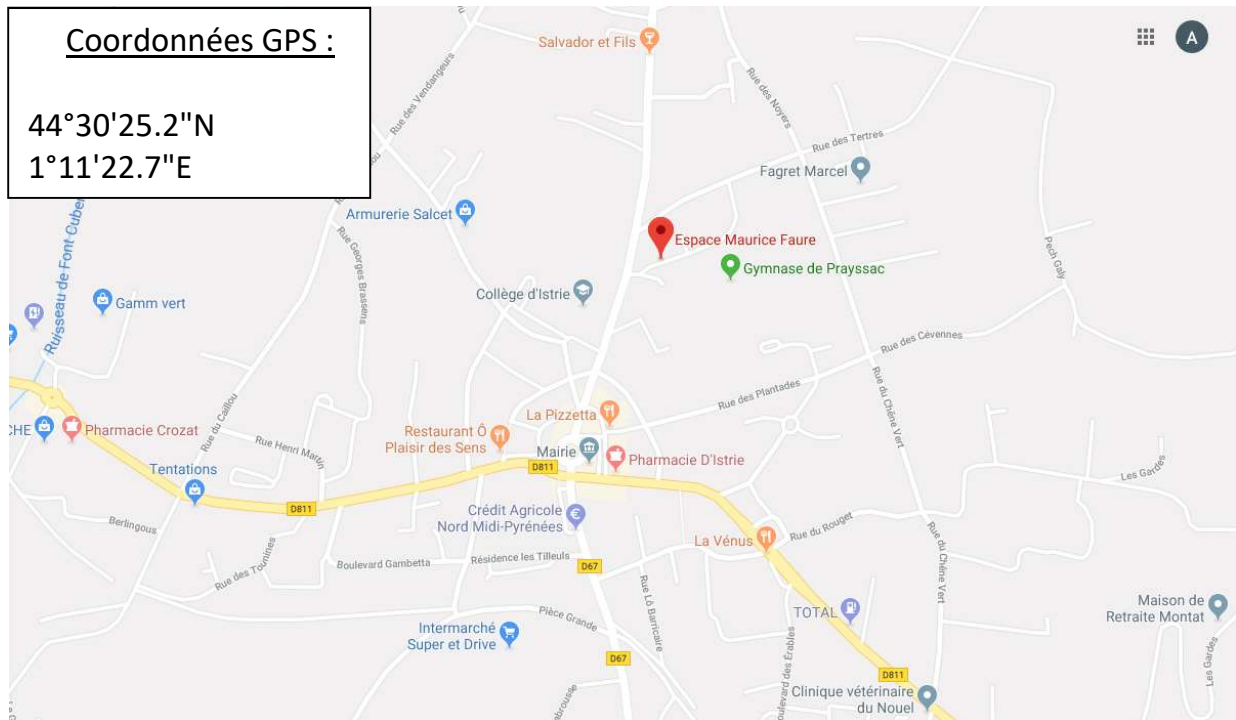
**Pour des raisons pratiques et pour faciliter le  
stationnement, nous vous invitons, dans la mesure du  
possible, à favoriser le covoiturage !**



**Pour ceux qui le souhaitent, il sera possible de visiter le  
domaine (durée de la visite : 45 minutes).  
Premier départ à 15 h (groupes de 40 personnes)**

# PLAN D'ACCES

**CONGRES :** Espace Maurice-Faure, 38 rue de la République à Prayssac



**DEJEUNER :** Château de Chambert à Floressas

